

Montréal bannira les foyers à combustible solide d'ici 2020

Publié le mercredi 21 août 2013 à 16 h 02

Mis à jour le 21 août 2013 à 18 h 58

La Ville de Montréal annonce que tous les foyers utilisant un combustible solide devront être inopérants d'ici 2020 sur son territoire.

Plus de 50 000 appareils sont visés. Le règlement que vient d'adopter le comité exécutif modifiera le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments.

Avant que le règlement soit adopté en lecture finale et qu'il entre en vigueur, il y aura une assemblée de consultation publique qui devra être tenue à une date ultérieure.

Concrètement, si le règlement est adopté, ce qui ne devrait être qu'une formalité, tout poêle à bois ou foyer, y compris ceux qui sont certifiés devront être modifiés pour devenir inutilisables d'ici le 31 décembre 2020.

Il y a seulement les poêles à granule de bois certifié qui seront toujours autorisés.

Le cas échéant, il y aura des amendes imposées aux propriétaires récalcitrants.



« Il y a quand même un nombre significatif de citoyens qui ont fait ce geste déjà, sans que ce soit obligatoire. La discussion qu'on a eu au conseil municipal, c'est si on met la date dans un délai assez lointain, on est capable de tous ensemble continuer à sensibiliser et à appuyer les citoyens », explique Josée Duplessis, présidente du comité exécutif de la ville.

Le but de cette nouvelle réglementation est une affaire de santé publique. On estime que 62 % des particules fines viennent du chauffage au bois. Et on évalue que la mauvaise qualité de l'air à Montréal provoquée par des particules fines cause quelque 1000 décès prématurés par année chez les personnes âgées, de même que des bronchites aiguës, et des cas d'asthme chez les enfants.

D'après le reportage d'[Alexandre Touchette \(Alexandre.Touchette@radio-Canada.ca\)](mailto:Alexandre.Touchette@radio-Canada.ca).